

Plan d'Exposition au Bruit (PEB) / Aéroport Niort Souché

La commune d'Aiffres est concernée par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport Niort-Souché.

Une partie Nord du territoire est située dans l'emprise qui affecte une partie des secteurs déjà urbanisés de la commune, à "Le Fief Chevalier" et "Pissardant". Dans les zones concernées, la réalisation d'immeubles collectifs, de lotissements n'est pas autorisée. Les maisons d'habitation individuelles non groupées sont admises, si le secteur d'accueil est déjà urbanisé et desservi par les équipements publics et si elles n'entraînent qu'un faible accroissement de la capacité d'accueil.

Dans les autres zones de bruit, c'est-à-dire dans les parties non urbanisées, le PEB interdit toutes nouvelles maisons d'habitation individuelles.